

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2015

---

RÉSEAUX DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET DES CHAMBRES DE  
MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT - (N° 3262)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE7

présenté par  
Mme Fabre, rapporteure

-----

### ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 19, après le mot :

« règle »,

insérer les mots :

« dans des conditions fixées ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.